

Madame Le Maire :
Tout le monde a accepté.

Pascal RAYSSAC :
Tout le monde a accepté et tu disais sans trop de réticence en fait ! bon il y a l'aspect juridique qui fait que de toute façon il faut y aller.

Madame Le Maire :
Oui à mon avis juridiquement, de toute façon le coordonnateur qui est la ville d'Agen a poussé en ce sens.

Pascal RAYSSAC :
Je me doute.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :
Jusqu'en 2023.

Martine DEROUHRI ou Laurence DERRAMOND :
Suivant le contrat, qu'est-ce qu'il en est, vu la crise dans laquelle on est, l'augmentation des matières premières et tout ? ils n'ont pas augmenté les tarifs ?

Madame Le Maire :
Non, ils n'ont pas augmenté les tarifs.

Martine DEROUHRI ou Laurence DERRAMOND :
Et on est sûr que cela ne va pas bouger jusqu'en 2023 ?

Madame Le Maire :
Pour le moment, les tarifs restent cela.

Martine DEROUHRI ou Laurence DERRAMOND :
Parce que ça ne serait pas la première entreprise de se mettre derrière la crise.

Madame Le Maire :
Il y a des circulaires de l'Etat pour ça, pour qu'on accepte les modifications de prix.

Martine DEROUHRI ou Laurence DERRAMOND :
Les contrats ils vont dans les deux sens.

Madame Le Maire :
On passe aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.
VOTE : Pour : 19 Contre : 7 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire :
Alors, on passe à la demande de financement déposée par Habitalys pour l'opération de logements sociaux rue Jean Jacques Rousseau donc c'est Isabelle qui va nous la rapporter.

2022.60 Demande de financement déposée par Habitalys pour l'opération rue Jean Jacques Rousseau.

Isabelle FERRAND :

Merci Madame Le Maire. Isabelle Ferrand vous rapporte cette demande de financement parce qu'elle fait partie de la commission d'Agglo « logements » et je vous passe toutes les autres déclinaisons de cette commission. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux figurant dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de l'Agglo d'Agen, le bailleur social « HABITALYS » envisage la construction de logements locatifs sociaux rue Jean Jacques Rousseau. Je crois qu'en annexe vous avez la situation des terrains sur lesquels sont prévus ces logements. Dans sa délibération du 17 décembre 2020, le Conseil d'Administration d'Habitayls a arrêté la programmation de la production nouvelle 2021 à hauteur de 2 logements PLUS et 4 logements PLAI pour cette opération de la résidence Rousseau Lamartine. Rousseau Lamartine parce que vous avez vu que ce projet se situe au coin de la rue Lamartine et de la rue Jean Jacques Rousseau. La surface des logements elle est indiquée, elles sont optimisées de façon à maîtriser les loyers de sortie qui sont forcément basés sur la surface utile des dits logements. Vous avez vu que ce projet comporte deux types de construction : constructions neuves et une construction amélioration de deux logements. Vous avez vu donc qu'il y avait trois T3, deux T4 et un T5. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des logements seront assurés par une chaudière à condensation couplée à un panneau photovoltaïque. Pour les 2 logements en acquis améliorés qui se feront dans la maison la plus haute des deux bâtis existants, ils feront l'objet d'une série de travaux de réaménagement intérieurs qui vous sont détaillés. Le démarrage du projet est prévu pour janvier prochain et les travaux devraient durer 10 mois. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 173 924 euros sachant que le financement s'effectue pour une large partie par des emprunts contractés par Habitayls bien sûr pour la somme de 838 448 euros puis par des subventions publiques pour la somme de 131 742 euros et des fonds propres du bailleur social HABITALYS à hauteur de 203 734 euros. Vous voyez le détail, la décomposition des subventions publiques, celle de l'Etat de 33 000 euros, celle du Conseil Départemental de 37 500 euros, celle demandée à la ville de Bon-Encontre de 26 871 euros, celle d'un montant égal demandée à l'Agglomération d'Agen donc de 26 871 euros et la subvention collecteur de 7 500 euros.

Madame Le Maire :

Alors excuse-moi Isabelle ! donc ces montants ont été ajustés, ont été modifiés.

Isabelle FERRAND :

Je suis entrain de lire les montants ajustés parce que dans le projet initial ce n'était pas loin du double.

Madame Le Maire :

C'est pour ça, les collègues ne retrouvent pas les mêmes chiffres, c'est normal.

Isabelle FERRAND :

C'est pour ça que je suis entrain de vous annoncer une relative bonne nouvelle parce que c'était plus de 40 000 euros je crois qui était demandé, ce qui était un petit peu élevé effectivement. L'Agglomération d'Agen, vous le savez parce que c'est le même processus à chaque fois de par sa compétence « équilibre social de l'Habitat » est partenaire de cette opération et participera financièrement, à minimum et à parité avec la commune, selon les modalités déterminées du régime d'aides en faveur du logement social approuvé lors du Conseil Communautaire en Décembre 2017,

amendé en Février 2019. Ainsi, et pour participer à l'équilibre financier de cette opération, la commune de Bon-Encontre est appelée à verser une subvention donc d'un montant de 26 871 €. La subvention de « la commune » sera versée selon les modalités suivantes, c'est toujours la même chose : 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service n°1 soit 13 435,50 euros et le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 13 435,50 euros. Considérants et références juridiques qui vous sont détaillés et vu la demande de financement adressée par Habitalys à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre en date du 5 août dernier. Considérant l'exposé ci-dessus, j'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat, que vous pourrez consulter en annexe 9, entre l'Agglomération d'Agen, le bailleur social Habitalys et la Commune de Bon-Encontre, convention qui prévoit notamment la participation financière à hauteur de 26 871 euros de Bon-Encontre pour la réalisation de ces 6 logements locatifs sociaux rue Jean Jacques Rousseau, logements qui seront donc des logements sociaux.

Madame Le Maire :

Merci Isabelle. Y'a-t-il des questions ? Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Moi ce n'est pas une question, c'est de dire que j'ai été agréablement surpris de voir que l'on fait de la rénovation, vous connaissez mon point de vue là-dessus et j'espère que cela va continuer.

Madame Le Maire :

C'est très bien.

Christian AMELING :

Ce n'est pas le premier.

Pascal RAYSSAC :

Non, je sais mais du coup on le voit de plus en plus et j'espère que ça va continuer.

Madame Le Maire :

En plus, l'emplacement est idéal. On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Le point suivant concerne la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

2022.61 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Madame Le Maire :

Donc, il s'agit de nouvelles normes comptables qui se rapprochent beaucoup plus de la comptabilité privée. Elle est beaucoup plus aboutie, elle va être obligatoire pour toutes les collectivités de toute façon à compter de 2024 et nous on vous propose d'y souscrire dès 2023 pour bénéficier d'un accompagnement de la trésorerie notamment. Alors, cette nomenclature, elle permet de disposer de plus de souplesse

budgetaire, d'autoriser le Conseil Municipal a délégué au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sauf bien sûr les dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Alors ce qu'il faut savoir alors bien sûr avec l'obligation d'en informer l'assemblée délibérante comme les décisions du Maire, lors de la séance la plus proche. Il faut savoir aujourd'hui on modifie le budget dans le cadre de décisions modificatives, c'est vrai qu'à Bon-Encontre on ne le fait quasiment jamais sauf aujourd'hui justement. Donc, du coup on n'est pas trop impacté par cela. Alors, cette mise en place permettrait aussi, excusez-moi j'essaie de résumer, au niveau de la gestion des amortissements, il y aurait une obligation d'amortir au prorata temporis, c'est-à-dire par exemple : on fait une acquisition en janvier, cette nomenclature nous impose de l'amortir à partir du mois de février alors qu'aujourd'hui c'est l'année d'après qu'on commence seulement à l'amortir, c'est beaucoup plus long. Donc, là on ferait vraiment des amortissements au fur et à mesure des acquisitions, ce qui fait que ce serait beaucoup plus juste. Au niveau de la fongibilité des crédits évidemment ça ne modifie pas le montant qui est voté et l'équilibre du budget, il s'agit juste de virements, d'adaptation au fur et à mesure de l'exécution budgétaire. Est-ce que vous avez des questions ? oui !

Christophe VIDAL :

Plus que des questions, des remarques. En fait très bien on se rapproche de la compta analytique donc très bien. Par contre, on se rend compte qu'il y a beaucoup plus de souplesse, on donne beaucoup plus de pouvoir au Maire donc on peut changer maintenant de chapitre à chapitre, etc.

Madame Le Maire :

Oui.

Christophe VIDAL :

Donc, tout ça fera l'objet d'information en début de Conseil.

Madame Le Maire :

C'est obligatoire l'information s'il y a mouvement.

Christophe VIDAL :

Alors qu'avant avec l'ancien système, on était obligé de passer une DM à chaque fois.

Madame Le Maire :

Oui, mais c'est vrai que c'était très rare pour nous de procéder à des virements comme ça.

Christophe VIDAL :

Avant dans un chapitre on pouvait changer sans rien, sans demander une DM, c'est bien ça ? à l'intérieur d'un chapitre.

Madame Le Maire :

Ah non.

Christophe VIDAL :

Maintenant, c'est de chapitre à chapitre qu'on peut changer sans passer une modification.

Madame Le Maire :

Avec la M57 sans passer de DM. Bien évidemment ça sera soumis, on le passera en

commission des finances aussi.

Christophe VIDAL :

Oui mais ce ne sera plus soumis à vote.

Madame Le Maire :

On va faire un cas d'école après.

Christophe VIDAL :

Encore jusqu'au 1^{er} janvier.

Madame Le Maire :

On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? très bien, je vous remercie, il n'y a plus qu'à.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Et justement on va aborder la décision modificative qui vous est proposée ce soir, pour régulariser des nouvelles dépenses pour pouvoir évidemment les payer.

2022.62 Décision modificative.

Nous avons une taxe d'urbanisme qui est de 7 646 euros qui a été perçue lors d'un dépôt de permis par une entreprise, par une société qui n'a pas donné lieu à construction après, donc il nous faut la rembourser. Donc ces 7 646 euros vous les voyez là, il y a aussi un ajustement du FCTVA puisque les achats des maisons Mathieu et Eck on les avait comptabilisées comme éligible au FCTVA ce qui n'est pas le cas. Donc du coup, c'est là où on a le plus gros souci, on a un prévisionnel de 65 000 euros à peu près qui ne sera pas encaissé, d'où les 65 000 euros qui sont là. Ensuite, on a prélevé des sommes sur des lignes qui ne sont pas utilisées ou excédentaires comme sur les 3 456 euros sur un diagnostic de tribunes. Les 24 816 euros il s'agit d'une bascule pour l'étude de diagnostic voirie du fonctionnement en investissement donc là c'est une bonne opération puisque comme cela ça pourra être éligible au FCTVA. Il y a aussi l'ajustement des frais d'insertion, des publicités des marchés publics dont on n'a pas eu besoin qui nous permettent de financer cet ajustement FCTVA. On a en plus à nous acquitter de matériel scolaire, de restauration scolaire pour Elior, ça on ne l'avait pas budgété à hauteur de 4 150 euros puisque le matériel est commun à toutes les collectivités. Donc, du coup on prélève aussi sur de l'acquisition de matériel et sur les avances des marchés publics qui avaient été provisionnés et qui n'ont pas été utilisées. D'où ces petits virements d'écritures pour pouvoir financer ces dépenses supplémentaires, voilà. Des remarques ? On met au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? 3 je vous remercie.

VOTE : Pour : 23 Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire :

On passe au forfait mobilités durables avec Philippe Moineau.

2022.63 Forfait Mobilités Durables.

Philippe MOINEAU :

Merci ! donc le forfait mobilités durables est un dispositif national encadré réglementairement qui concernait tout d'abord la fonction publique de l'État et qui a

été étendu à la fonction publique territoriale. Donc, c'est un dispositif dont les collectivités peuvent s'emparer pour le décliner à leur niveau. L'objectif c'est de permettre aux agents de la commune, de la collectivité de bénéficier d'un remboursement de tout ou partie des frais engagés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail soit en utilisant un vélo classique ou soit un vélo à assistance électrique soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage. C'est un dispositif incitatif qui permet d'encourager des modes de déplacement alternatif à celui du déplacement automobile. Les bénéficiaires de ce forfait sont les fonctionnaires et agents contractuels, donc pas uniquement les titulaires et stagiaires, on peut l'ouvrir aux stagiaires. Les conditions d'octroi c'est utiliser ce moyen de transport alternatif au moins 100 jours par an et le montant annuel du forfait durable est de 200 euros. La procédure est assez simple, une déclaration sur l'honneur de l'agent. On a précisé quand même que l'utilisation effective du covoiturage fait l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet et également que l'utilisation du vélo classique ou assisté peut également faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur. Bon après, l'utilisation du vélo sur les sites on les connaît, les gens qui viennent ou pas en vélo ça sera relativement facile de le contrôler. Voilà, donc on vous propose d'adopter ce forfait pour les agents de la collectivité, alors la question est de savoir combien d'agents sont potentiellement concernés. On avait fait une première approche en proposant une première formule, qui consistait à prendre en charge la moitié du prix de la location d'un vélo à assistance électrique, proposée par l'Agglomération d'Agen. Donc un questionnaire avait été adressé à l'ensemble des agents de la collectivité et on avait eu quelques retours, il y avait quatre ou cinq agents, je me tourne vers Patrick Couderc, qui étaient concernés. Avec le covoiturage, à notre connaissance, il n'y a pas d'agents qui covoiturent a priori. On serait sur moins de dix agents concernés pour l'instant. Encore une fois c'est un dispositif incitatif, il faut que les agents puissent s'en emparer s'ils le souhaitent. Deux cent euros par an ce n'est quand même pas négligeable. Voilà ce qu'on peut dire sur ce dossier qui a vocation aussi à combattre à notre niveau. Certes modeste mais à combattre le réchauffement, lutter contre le réchauffement climatique et il s'agit d'alternatives à un mode de déplacement thermique, traditionnel. Je précise que ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique la semaine dernière qui a donné un avis favorable.

Madame Le Maire :

Des remarques ? Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui, j'ai une remarque je m'interroge sur cette question-là, déjà sur la possibilité effectivement d'encadrer ces cent jours, je n'arrive pas à imaginer que l'on puisse contrôler ça, c'est la première chose. Et deuxième chose, je trouve d'un regrettable qu'on soit obligé de payer les gens pour qu'ils prennent conscience de l'urgence climatique. Aujourd'hui, on va payer tout le monde pour tout en fait. Donc, j'ai beaucoup de mal avec ça, je le prends un petit peu comme ça à la volée mais je me dis on va où ? on va où face aux événements qu'on voit, il faut payer les gens pour qu'ils prennent leur vélo. Moi, je vais travailler en vélo régulièrement on ne me donne pas d'argent, j'ai compris qu'il fallait déjà pour ma santé et puis pour l'environnement et là on parle de montages alors effectivement ce sont des montages qui sont nationaux, on est bien d'accord, ce n'est pas que nous. Voilà ce que je voulais dire, c'est une remarque qui m'appartient.

Madame Le Maire :

Je comprends. On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? 4

VOTE : Pour : 22 Abstentions : 4 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Madame Le Maire :

On passe à l'avenant au contrat d'assurance statutaire, c'est Véronique Alberti-Deffis qui va nous l'expliquer.

2022.64 Avenant au contrat d'assurance statutaire.

Merci Madame Le Maire. La collectivité est actuellement assurée pour les risques statutaires dans le cadre du contrat groupe mis en place par le Centre de Gestion. Des évolutions règlementaires touchant les collectivités nécessitent de revoir la couverture assurantielle afin d'éviter un reste à charge trop important pour les collectivités. Ces évolutions ayant été confirmées et s'étant stabilisées pour 2022, voici les informations que nous souhaitons porter à votre connaissance : Le Décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé est venu entériner les dispositions temporaires qui avaient été prises pour 2021 (via le Décret n° 2021-176 du 17 février 2021). Le montant du capital décès n'est ainsi plus forfaitaire (par exemple 4 fois le plafond de la sécurité sociale lorsque le décès du fonctionnaire survient avant qu'il ait atteint l'âge légal de départ à la retraite), mais le capital est déterminé donc par la rémunération perçue par l'agent avant son décès. Ces nouvelles dispositions sont favorables aux ayant droits, avec notamment la prise en charge du régime indemnitaire. Un doublement du capital décès interviendra dans la majorité des situations. Cette réforme a des incidences au niveau contractuel : L'assureur n'est pas tenu d'adapter spontanément et sans avenant le contrat pour que les remboursements collent aux nouveaux textes. Donc si un cas se présente, le remboursement devrait se faire sur les anciennes dispositions, avec un reste à charge pour la collectivité assurée. Le capital décès pour un agent CNRACL en moyenne devrait être de 28 000 €. Avant cette réforme, on était à 13 800€ (plafonné). Le risque augmente car il n'y a plus de plafond, et cela peut avoir un énorme impact selon la catégorie de l'agent. Sur les modalités de prise en charge du capital décès : Le capital décès dû correspond à la totalité du traitement, indemnités comprises, de l'agent décédé en prenant en compte l'indice du fonctionnaire au jour de son décès et calculé sur la base de la somme des rémunérations brutes perçues par lui durant les 12 mois complets précédant son décès. Néanmoins, par principe le contrat d'assurance couvre des risques en fonction des bases de l'assurance souhaitées par la collectivité, laquelle peut donc exclure les primes de la couverture. Dès lors, la collectivité sera remboursée, en cas de décès d'un agent, conformément aux bases de l'assurance déclarées (lesquelles peuvent comprendre TBI + NBI + RI, ou bien seulement une partie de ces éléments). Le congé paternité - Agents CNRACL et IRCANTEC : depuis le 1^{er} juillet 2021, la durée du congé paternité devant être prise en charge par l'employeur a été portée de 11 à 25 jours. Il était par conséquent nécessaire d'adapter notre contrat groupe afin que le risque « maternité / paternité / adoption » que nous assurons pour les agents IRCANTEC soit pleinement couvert. Le Temps Partiel Thérapeutique (TPT) – Agents IRCANTEC : La loi est venue prévoir une possibilité pour le corps médical de prescrire un TPT à un agent de manière préventive et avant tout arrêt de sa part. Ceci vient créer un nouveau risque puisque jusqu'à présent la loi ne prévoyait le TPT que suite à un arrêt de travail. Par conséquent, notre contrat n'était pas adapté à cette nouvelle mesure. L'assureur CNP propose donc une prise en charge de ce nouveau risque, dans les conditions suivantes : Le rattacher au risque maladie ordinaire, appliquer par conséquent la

franchise de 10 jours correspondant au risque maladie ordinaire aux demandes de TPT sans arrêt de travail préalable. Les modalités contractuelles de prise en compte de ces évolutions : L'assureur CNP propose un avenant unique, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2022, pour prendre en compte ces 3 volets (décès, congé paternité et TPT). Les évolutions sont proposées moyennant une hausse de taux de 0,13 points sur le contrat CNRACL, laquelle permettra de compenser la nouvelle charge liée au capital décès. Le nouveau taux de cotisation serait alors de 9,53%. Il est à noter que les 0,13% servent en réalité à compenser uniquement les frais liés au capital décès. L'offre doit donc être considérée comme une proposition de prise en charge du congé paternité et du TPT à titre gratuit. Je vous propose, Mes Chers Collègues : d'accepter cet avenant avec les 3 évolutions. Il s'agit d'un « pack » indissociable et il n'est donc pas possible de choisir seulement l'une des 3 couvertures, d'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire :

Merci Véronique. Yanik !

Yanik SCHEIFF :

Oui, juste une remarque alors on augmente le capital décès, je trouve ça très bien. Par contre, ce qui est moralement choquant je trouve c'est qu'on assigne un montant par rapport à la valeur du travail et pas par rapport à la personne. C'est-à-dire, je m'explique la valeur d'une vie n'est pas la même si on est cadre A ou un cadre B et ça pour moi, personne n'y est pour rien c'est une étude américaine, je pourrai vous sortir une formule mathématique qui fait qu'en fait on prend en compte l'âge, la capacité à avoir un travail d'une certaine catégorie plus l'espérance de vie mais c'est quand même choquant moralement de savoir que la vie d'une personne vaut plus cher ou moins cher selon qu'on est catégorie A ou catégorie B.

Véronique ALBERTI-DEFFIS :

C'est vrai Yanik mais malheureusement les barèmes de la caisse d'assurance vie sont fixés sur les rentes et sur d'autres thématiques comme ça. Ça n'est pas en fonction de, ce sont des barèmes avec des montants minimum et des montants maximum, mais moi je comprends bien, tout à fait.

Madame Le Maire :

On passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Alors Philippe va nous parler de la modification du tableau des effectifs.

2022.65 Modification du tableau des effectifs :

Philippe MOINEAU :

C'est un rapport qui est un classique qui se décompose en quatre temps : suppression d'emplois, tableau des effectifs, création d'emplois pour avancement de grade et enfin création d'emplois. Alors règlementairement, il faut recueillir l'avis du Conseil pour chaque point, il faut qu'on délibère sur chaque point. Le premier ça concerne les suppressions d'emplois suite à recrutement, vous savez qu'on a pris l'habitude d'ouvrir des emplois multi grades ce qui permet lors du recrutement d'avoir une certaine latitude pour recruter la personne dont le profil est adapté et une fois que cette personne a été recrutée, l'idée c'est de supprimer les emplois et grades qui n'ont pas été pourvus suite au recrutement précédent. Donc, il y a trois emplois à

supprimer, vous l'avez sur le dossier un emploi d'Attaché à temps complet, un emploi sur la filière administrative et deux emplois sur la filière technique. Il faut faire délibérer.

Madame Le Maire :

On passe au vote ! sur la suppression qui est contre ? qui s'abstient ? merci.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Philippe MOINEAU :

Deuxième point c'est le tableau des effectifs qui est revu régulièrement, qui varie d'un Conseil à l'autre en fonction de l'actualité et de la vie de la collectivité. Donc, c'est un tableau qui ne concerne que les titulaires et les stagiaires, il ne concerne pas le personnel contractuel et il décline par catégorie les effectifs budgétaires théoriques et les effectifs réellement pourvus, en précisant si effectivement ces postes sont ou non à temps complet. Donc, on décline pour chaque filière chaque catégorie et pour chaque catégorie les différents grades de la catégorie et de la filière concernée. Au final, on a un effectif budgétaire de 107 postes pour un nombre effectif d'agents titulaires ou stagiaires de 77 à l'heure où on se parle. C'est un tableau qui se met à jour au moment du Conseil, la semaine dernière par exemple on était à 78 parce qu'il y a un agent qui est parti la semaine dernière. Là c'est le chiffre réel à aujourd'hui donc 107 postes théoriques, 77 pourvus. La différence ça s'explique parce que là aussi, on crée des emplois multi grades pour permettre des recrutements, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Typiquement pour illustrer le propos, on avait créé un agent de prévention et sur ce poste là on avait créé cinq grades, bon il n'a pas été pourvu encore mais ça explique la différence vous voyez sur un poste il y a cinq grades théoriques et zéro pourvu. C'est pour cela qu'il y a trente points d'écart entre l'effectif et le pourvu. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Madame Le Maire :

Des remarques ? on passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? merci.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Philippe MOINEAU :

Troisième point c'est la création d'emplois pour avancement de grade, je précise qu'au sein de la commune de Bon-Encontre, il n'y a pas eu d'avancements depuis deux ou trois ans. On trouve légitime que la carrière des agents soient ponctués des avancements, un : lorsqu'ils le méritent, deux : lorsqu'ils disposent des modalités, des conditions pour avancer. Là il s'agit de créer huit postes : deux postes au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, deux emplois au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, un emploi au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, un emploi au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet et un emploi au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe. Je précise quand même que la création de ces postes n'implique pas forcément une promotion systématique, la promotion reste du ressort de l'autorité d'emploi, à savoir Madame Le Maire, néanmoins l'idée quand même c'est d'accéder à ces avancements de grade à travers la création de ces postes.

Madame Le Maire :

Des remarques ? on passe au vote ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Philippe MOINEAU :

Quatrième point et dernier c'est la création d'emplois qui est lié au départ de Sophie Pouquet. Elle travaillait jusqu'ici sur deux collectivités, un mi-temps à Bon-Encontre et un mi-temps à Boé. Elle s'occupait notamment du RAM (Relais d'Assistants Maternelles). Et puis Sophie Pouquet a accédé au concours, a réussi le concours de catégorie A et a souhaité être promu dans cette catégorie A. On s'est concerté à la fois avec la ville de Boé et la commune de Bon-Encontre et il n'a pas été possible d'accéder à sa demande. Donc, elle a profité d'une opportunité au Département qui lui propose effectivement cette promotion, pour l'instant sur un statut de contractuelle, mais c'est le temps qu'ils puissent créer justement le poste de titulaire. Et donc pour la remplacer, non pardon, elle a trouvé un poste sur effectivement la collectivité du Conseil Départemental, donc pour la remplacer, je vous propose de créer un emploi de Responsable du Relais Petite Enfance, à temps non complet 17h30, donc là un poste de contractuel puisque la mutation vers le Conseil Départemental, il n'y a pas de poste qui a été créé, donc pour se prévaloir d'un éventuel retour de Sophie Pouquet très hypothétique dans la collectivité. Il s'agit pour l'instant d'un poste contractuel qui a vocation à être pérennisé d'abord sous statut stagiaire et ensuite sous statut titulaire. Je ne sais pas si je suis très clair. Je vous propose de créer un emploi de Responsable du Relais Petite Enfance, à temps non complet 17h30, là aussi partagé avec la commune de Boé, sur quatre grades : Agent social, Auxiliaire de puériculture de classe normale, Animateur ou Adjoint d'animation. Je vous prie de bien vouloir en délibérer sauf s'il y a des questions particulières.

Madame Le Maire :

Simone !

Simone BARRAULT :

Oui, les missions d'une responsable de RAM, elles sont quand même très importantes puisqu'en fait, elles font de l'information au niveau des parents, des familles, de l'accompagnement, elles font de l'animation des assistantes maternelles, des rencontres d'échanges, l'animation de matinées ou d'après-midi récréatives, elles professionnalisent en plus les assistantes maternelles. Et sur Bon-Encontre, l'animatrice du RAM a été la cheville ouvrière de la création du LAEP. Actuellement, elle en assure quand même l'organisation administrative. Normalement pour les missions d'un RAM ce qui est sollicité quand on recrute, c'est d'avoir au moins un BAC +2, voir +3, puisqu'on cherche généralement une conseillère en économie sociale et familiale, un travailleur social, une assistante sociale, une éducatrice jeunes enfants, donc je suis un peu surprise de voir animateur, adjoint d'animation, etc. Donc, j'insiste bien, c'est ce qu'on avait fait en tout cas, quand on a créé le poste de Sophie Pouquet, il y a maintenant quelques années. Je le dis parce que je crois que c'est très important au niveau de ces missions si c'est une éducatrice c'est un cadre A, c'est la règle. Donc, voilà j'insiste bien quand même sur le rôle important de ces missions, sachant qu'en plus je pense à confirmer que la CAF à son avis à donner sur le recrutement d'une responsable de RAM essentiellement sur ses diplômes. Moi, j'alerte parce que je trouve que c'est important de conserver une qualité de travail et de missions à ce RAM. Alors, bien sûr, j'espère que Boé sera dans les mêmes considérations.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Je vais répondre à cette question, jusqu'à aujourd'hui, d'accord elle a eu un concours de catégorie A mais elle était sur un poste de catégorie C, cela n'a pas posé de problèmes, alors je ne vois pas un agent de catégorie C s'il a les formations nécessaires requises, il peut très bien tenir ce poste.

Simone BARRAULT :

Je ne parle pas de la catégorie, je parle du diplôme du recrutement.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Tu parles de Bac +2, +3. Elle était catégorie C

Interlocuteurs inaudibles (sans micro)

Yanik SCHEIFF :

Et postuler pour une catégorie C.

Madame Le Maire :

De toute façon, on verra au niveau des recrutements, si on a un souci de toute façon sur le recrutement. Oui David !

David BRUGIDOU :

Je peux compléter de part ma position, je ne participerai pas au vote. C'est sûr par rapport à ça la CAF a du mal à recruter ce genre de personnel. Evidement on prend les personnes qu'on trouve mais après la réglementation impose qu'elles passent le diplôme dans l'année ou les deux ans qui suivent et dès lors la réglementation permet de la recruter. Voilà, mais c'est une obligation si au bout d'un moment elle ne l'a pas, elle ne sera pas conservée. Mais, dans l'attente la Loi prévoit qu'on peut déroger, je crois que c'est un an si je ne me trompe pas, mais à vérifier. Et donc, je ne participerai pas au vote parce que je la valide d'un autre côté aussi.

Madame Le Maire :

Je comprends. Philippe !

Philippe MOINEAU :

Peut-être juste un mot par rapport à ce que dis Simone Barrault, je crois qu'on peut effectivement se féliciter du travail effectué par Madame Sophie Pouquet.

Madame Le Maire :

Bien sûr !

Philippe MOINEAU :

Elle a fait un travail tout à fait remarquable. Après, elle a eu un concours, elle a eu une opportunité dans une collectivité proche, c'est bien qu'elle la saisisse aussi.

Madame Le Maire :

On verra si on a des soucis pour recruter évidemment avec le poste tel qu'il est créé, on reviendra vers vous pour en créer un autre. Mais bon, ce n'est pas facile de recruter à 17 h 30, c'est complété avec un 17 h 30 à Boé. On passe au vote !

Philippe MOINEAU :

Je précise que le CT a donné un avis favorable sur l'ensemble des points.

Madame Le Maire :

Christophe !

Christophe VIDAL :

Moi c'est une question qui n'a rien avoir avec le RAM. On parle de recrutement et de création de postes, on a tous appris que notre DGS allait quitter notre commune, est ce qu'on peut parler, comme c'est une délibération des ressources humaines, de

l'avancement de son recrutement parce que son départ est imminent. Est-ce que l'on peut avoir des informations là-dessus ?

Christian AMELING :

Ce n'est pas une démission !

Christophe VIDAL :

Oui c'est une mutation, ça je sais ! il n'y a pas de souci. Mais est-ce que suite à son départ, on peut avoir des informations sur l'état d'avancement du recrutement ?

Madame Le Maire :

Bien sûr, oui il n'y a pas de souci, puisque Madame Curie, notre DGA a postulé au poste donc elle est Attachée Principal et elle a déjà effectué les fonctions de Directrice Générale des Services notamment à Aiguillon. Donc, ils ont pu faire un tuilage tous les deux dans les meilleures conditions, il y a bien sûr d'autres candidatures. Mais moi, je ne vous cache pas que, de toute façon on n'est pas obligé de recevoir tous les candidats, moi je penche pour la candidature de Sandrine Curie à ce poste.

Christophe VIDAL :

Et donc la question suivante, qui a son poste de DGA, responsable financier ?

Madame Le Maire :

Voilà, du coup elle peut très bien conserver le budget puisque c'est ça spécialité de toute façon et il faut recruter, renforcer évidemment le service. Il faut une réorganisation des services.

Christophe VIDAL :

Qu'est ce que vous avez prévu à ce niveau-là ?

Madame Le Maire :

On y travaille.

Christophe VIDAL :

D'accord, vous allez faire un groupe de travail aussi c'est ça ? je ne sais pas je vous demande ? il y a des groupes de travail pour tout donc je vous demande ! parce qu'effectivement la personne qui s'occupait des ressources humaines aussi est partie.

Madame Le Maire :

Ça fait partie de la réorganisation aussi.

Christophe VIDAL :

Parce que nous on apprend ça par la presse, entre deux portes. Il serait sympa que vous nous fassiez un mail, une information qu'on ne l'apprenne pas au marché le dimanche matin ou dans la presse, voilà c'est tout. On n'est jamais certains, on dit aux gens qu'on n'est pas au courant. Voilà, c'est quand même important, c'est un cadre de l'administration qui part. C'est important je trouve.

Madame Le Maire :

Les mouvements du personnel c'est quelque chose de classique dans les collectivités, ça c'est sûr. Je sais que vous connaissez parfaitement Monsieur Gimet notamment et quelques autres agents de la collectivité. Après, vous informez de tous les départs ou arrivées c'est possible !

Christophe VIDAL :

Ce n'est pas le départ de tout le monde, ce sont quand même des cadres de la Mairie de Bon-Encontre qui sont partis en pas longtemps. Notre ancienne DGA qui est partie je crois en fin d'année, notre DGS qui part, une responsable des ressources humaines qui avait été recrutée il n'y a pas si longtemps que ça qui part aussi. C'est quand même des mouvements non négligeables au sein d'une organisation. Alors, effectivement je ne veux pas être au courant de tous les agents qui partent, ce n'est pas mon intérêt, mais là c'est quand même on va dire un peu le codir de la Mairie qui est un peu mis à mal. C'est tout, les cadres comme ça, on aurait aimé ne pas l'apprendre par la presse ou par d'autres voix. Donc, aujourd'hui vous êtes sur une réorganisation qui ne sera peut-être pas forcément celle qu'on a aujourd'hui ?

Madame Le Maire :

Non, d'autant qu'il y a une contrainte aujourd'hui qui est nouvelle, ce sont les restrictions budgétaires. Donc, il faut qu'on trouve un mode de fonctionnement le plus efficient possible avec la contrainte budgétaire au-dessus de la tête. Oui !

Christian AMELING :

Christophe ! je te rassure ce n'est pas un problème managérial. Je te le dis c'est tout ce n'est pas un problème managérial ! parce que là tu y reviens ! ce n'est pas un problème managérial, tu ne vas pas gérer aussi ce que les agents veulent faire s'ils veulent quitter la collectivité pour aller sur d'autres postes c'est très très bien et les autres postes seront remplacés ou du moins le service sera réorienté différemment. Mais de toute façon cela fonctionnera très bien et Madame Curie si c'est Madame Curie, assumera parfaitement le poste. J'espère que tu n'en doutes pas !

Christophe VIDAL :

A aucun moment j'ai émis le fait que ce soit un problème de management, je ne l'ai pas dit c'est toi qui le dis !

Christian AMELING :

Non mais tu l'as peut-être écrit !

Christophe VIDAL :

Pardon !

Christian AMELING :

Tu l'as peut-être écrit !

Christophe VIDAL :

Oui, peut-être mais en attendant, on est en droit de se poser des questions sur l'organisation générale de la municipalité. Voilà, moi je dis juste que quand il y a des cadres qui partent ce n'est pas anodin et qu'il y a une réorganisation à faire derrière. Voilà, vous m'avez répondu c'est vraisemblablement Madame Curie qui va prendre le poste de DGS, je n'ai aucun à priori là-dessus, je n'ai aucun doute, je n'ai aucun avis, ça ne me regarde pas voilà très bien. Voilà c'est tout je demande derrière qu'est ce que vous allez faire ?

Christian AMELING :

Ce n'est pas un problème managérial !

Christophe VIDAL :

Je ne sais pas ! des problèmes managériaux vous en avez ailleurs Christian, on ne va pas se voiler la face d'accord ! si si des problèmes managériaux il y en a ailleurs ! on

ne va pas se voiler la face, arrêter de cacher les problèmes sous le tapis, on ne va pas en reparler.

Madame Le Maire :

Oui Philippe !

Philippe MOINEAU :

Oui Laurence évoquait quand même des contraintes financières qui pèsent sur la commune, elles sont réelles donc qui dit réorganisation dit optimisation des services. Donc, ces départs c'est peut-être aussi une forme d'opportunité pour essayer de réfléchir et d'optimiser le fonctionnement des services. A titre d'exemple, quand même, parce que c'est bon, parce qu'il y en a qui aiment les chiffres dans la salle, à titre d'exemple l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui est mérité, il n'y a pas de souci là-dessus, c'est 3,5 % vous le savez. 3,5 % pour la collectivité de Bon-Encontre, à titre d'exemple c'est 125 000 euros en année pleine qui vont peser, enfin qui vont impacter, peser ce n'est pas le bon terme, le budget ressources humaines le 012 en 2023. La moitié cette année et la moitié en 2023, donc il y a obligation de réfléchir à une réorganisation qui vise à optimiser, je veux dire ce n'est pas un gros mot, il faut trouver la meilleure formule je dirai au meilleur prix pour assurer un service public de qualité au meilleur prix. Mais il faut que tout le monde soit conscient, mais ça je n'en doute pas, des contraintes qui pèsent sur les collectivités, on n'est pas les seuls. Mais rendez-vous compte ! plus 125 000 euros sur une année pleine, c'est quand même considérable.

Madame Le Maire :

Oui !

Christophe VIDAL :

En début de mandat, on a quand même recruté quatre ou cinq personnes, voilà. C'est vrai qu'aujourd'hui se pose le problème de l'augmentation de l'indice, certes ça pèse ce n'était pas prévu. Aujourd'hui, la dernière fois, la dernière commission des ressources humaines, on a évoqué le fait que les agents qui étaient absents n'étaient pas systématiquement remplacés pour des problèmes budgétaires, Philippe je reprends tes propos, tu en as d'ailleurs parlé à la dernière commission ressources humaines auquel je n'ai pas pu assister, c'était sur le compte rendu. C'est vrai qu'aujourd'hui les questions se posent sur la masse salariale. Et après Monsieur Ameling j'aimerais bien que les commentaires à voix basse qu'on puisse me les faire en public ! je n'ai pas compris, je me suis fait quoi ? je n'ai pas bien compris ? on en reparlera après d'accord ? ça s'appelle le respect d'accord ! le verbe que Monsieur le Premier Adjoint a employé ce n'est pas digne d'un élu d'accord ! on en reparlera je reste poli, je reste courtois. Je reste poli, je reste courtois qu'on soit bien d'accord ! donc les messes basses avec des verbes pas très appropriés avec des noms d'oiseaux pas ici pas au sein du Conseil. Christian qu'on soit bien d'accord tous les deux ! ça s'appelle le respect, donc les messes basses pour utiliser des verbes pas trop appropriés tu les garderas pour toi d'accord ! moi je ne vais pas dire ce que tu as dit à voix basse, d'accord ! que ce soit bien d'accord ça s'appelle le respect !

Christian AMELING :

Tu te répètes !

Christophe VIDAL :

Je me répéterai au tant de fois que je veux, ce n'est pas toi qui me feras taire.

Madame Le Maire :

Allez ! on en reste là !

Christophe VIDAL :

Ça s'appelle le respect et ce n'est pas digne d'un premier adjoint et je le dis au sein de ce Conseil ! c'est ce que je pense !

Madame Le Maire :

Personnellement je ne l'ai pas entendu !

Christophe VIDAL :

Moi je l'ai entendu depuis ici, donc je pense que plus d'un l'ont entendu.

Christian AMELING :

Je ne t'ai jamais manqué de respect.

Christophe VIDAL :

Si là tu viens de le faire ! attention Christian !

Christian AMELING :

Ne me menace pas ! je ne t'ai pas manqué de respect.

Interlocuteurs inaudibles (sans micro)

Madame Le Maire :

On revient au débat et au sujet des ressources humaines du coup. Je pense qu'on n'a pas adopté le poste. On va le voter puisqu'après on a dévié sur les conversations ressources humaines et organisation. Du coup, pour la création du poste tel qu'il vous est présenté, y'a-t-il des oppositions ? des abstentions ? 3 très bien.

**Monsieur BRUGIDOU David ne participe pas au vote. VOTE : Pour : 22
Abstentions : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).**

Madame Le Maire :

Le point suivant c'est la procédure de déclassement du domaine public communal sur une parcelle qui jouxte la parcelle Viguié où est prévu le pôle sénior, le futur pôle séniors de la collectivité alors je pense qu'il faut qu'on visualise sur l'écran la photo du projet.

2022.66 Procédure de déclassement du domaine public communal.

Alors, il a fallu qu'on accélère toutes les réflexions et qu'on scinde un petit peu le projet en plusieurs tranches puisqu'il y avait l'opportunité de répondre à l'appel à projet départemental sur l'habitat partagé. Donc, du coup vous voyez ce qui a été présenté au Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier notamment de l'ingénierie dont nous aurions besoin. Donc, vous voyez sur la gauche ce qui est entouré en bleu, c'est le projet d'habitat inclusif d'habitat partagé, sur lequel on a répondu, avec la réhabilitation de la partie grange de la ferme Viguié en espace commun. Elle serait à la fois une salle communale et une salle dédiée à l'habitat partagé et dessous les parkings. Alors, nous avons reçu une proposition de Monsieur Jacqmin, qui est un ostéopathe Bon-Encontres pour créer une clinique ostéopathes et kinés au centre bourg à côté du pôle séniors et afin que cette clinique n'ait pas une grosse emprise sur la parcelle dédiée au pôle séniors, on vous propose de déclasser l'espace vert qui ne servait à rien, qui il faut le dire devait être entretenu, qui est sur la partie basse pour pouvoir l'affecter justement à un terrain, pour qu'on puisse le céder à Monsieur Jacqmin. Ensuite, sachant que vous voyez sur le haut, on se garde de la réserve

foncière, parce que pour financer le projet, on avait prévu dans la prospective budgétaire de vendre pour 400 000 euros de terrain en tout, pas forcément là, mais ça fait partie de notre prospective budgétaire. Donc, ce projet de clinique ostéopathes, il répond du coup à notre besoin de financement puisque je crois que c'est 1 000 m² pour 100 euros le m², ça nous ferait 100 000 euros de rentrée et ça permet à une équipe d'ostéopathes et de kinés de créer une clinique, une clinique avec une spécialité sport de haut niveau je pense sur cette parcelle Viguié. Sachant, bien sûr, qu'ils ont eu d'autres propositions sur d'autres communes mais Monsieur Jacqmin tient à ce que ce projet se réalise sur Bon-Encontre parce qu'il a toujours travaillé à Bon-Encontre et il a sa patientèle ici aussi. Il fait toujours des remplacements. Le sujet, aujourd'hui, porte dans un premier temps sur le déclassement de la parcelle pour que ce projet puisse voir le jour, tel qu'il vous est présenté sur le schéma. On verra s'il faut faire une enquête publique ou pas, en tout cas on le prévoit. Est-ce que vous voyez la petite parcelle dont il s'agit devant ? voilà, moi je trouve que c'est une très belle opportunité pour la commune, que nos séniors puissent aussi bénéficier de kinésithérapeutes à côté de leur habitat.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Les deux.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Une dizaine. Peut-être que ce serait pertinent que Monsieur Jacqmin vienne nous présenter le projet tel qu'il est avancé aujourd'hui.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

C'est l'engagement qu'il a pris oui, même s'il y aura des sportifs de haut niveau, des spécialistes pour les sportifs de haut niveau. Alors, des remarques ? oui Simone !

Simone BARRAULT :

Moi, j'aurai des remarques. La première, je regrette vraiment qu'en plein centre-ville, on puisse je veux dire mettre en place une clinique d'ostéopathes de haut niveau. Je comprends bien qu'il faut garder les professions paramédicales mais il est vrai qu'on n'a pas eu le même engouement quand on a laissé partir il y a quelques années deux orthophonistes et un podologue. Et, je pense que ceux qui sont autour de la table, l'on fait et je trouve cela bien dommage. Et là, tout d'un coup on va mettre une clinique d'ostéopathes dans ce pôle séniors. Entre parenthèse, cet espace vert qui ne sert à rien, si ! si ! il sert, il sert parce qu'il y a des arbres et que c'est important justement pour le changement climatique. C'est important, en fait qu'on puisse avoir ces espaces. Ensuite, sur ce pôle sénior, moi je regrette, parce qu'au mois d'avril, on nous a un petit peu bousculé pour faire partie d'un groupe de travail, sur ce volet, qui n'a jamais vu le jour et je m'aperçois qu'à l'heure actuelle, beaucoup de choses sont déjà organisées. Alors, si on doit venir pour dire amen quand tout sera fait, c'est dommage ! Ce qui est intéressant dans un groupe de travail c'est de le concevoir, participer à la conception. C'est vrai, que moi je m'aperçois, comment dire, qu'il y a pas mal de démarches qui ont été faites, vis-à-vis d'institutions, vis-à-vis de promoteurs, à priori on veut que Monsieur Jacqmin vienne, ça veut dire que déjà tout est avancé. Moi, je trouve dommage honnêtement, je ne suis pas favorable, je vous dis franchement, à ce projet. Surtout quand on sait que, je suis un peu surprise de

ce revirement, que vous n'avez rien fait pour garder les orthophonistes et le podologue qui voulaient en fait et qui sont partis ailleurs, donc on a perdu des professionnels.

Madame Le Maire :

Alors qu'on avait approuvé, attention Simone ! moi j'ai voté pour. On a approuvé attention ! il ne faut pas dire n'importe quoi. Oui !

Christophe VIDAL :

Aujourd'hui, c'est un constat qu'on fait, certains ont approuvé, certains ont refusé, le fait est que le terrain ne leur a jamais été vendu.

Madame Le Maire :

On a délibéré, on a la délibération.

Christophe VIDAL :

Oui d'accord, mais le fait est que le terrain ne leur a jamais été vendu. On ne va pas refaire l'histoire de Tortis de 2018. Le résultat c'est qu'il y a des professionnels de santé qui sont partis, certains voulaient s'implanter et auraient sûrement drainé avec eux d'autres professionnels parce que leur projet n'était pas limité, ils auraient sûrement drainé beaucoup plus de professionnels. Aujourd'hui, on les aurait sur la commune, ils sont tous partis. Et là, aujourd'hui parce qu'un ostéopathe veut s'implanter de suite on lui vend le terrain, ok très bien. Mais s'il y avait eu une logique, on aurait pu avoir un vrai pôle médical et paramédical à Bon-Encontre très riche. Sachant que l'objectif, de ce terrain quand il a été acheté par la commune, s'était justement de faire des logements sociaux pour nos aînés, etc., avec une partie accessibilité et tout ça. Aujourd'hui, je trouve dommage de gaspiller une partie de ce terrain communal pour faire un projet privé. Voilà, sachant qu'il y avait d'autres terrains on n'a pas voulu les vendre. Mon opinion sur Tortis, j'en ai suffisamment débattu ici je ne vais pas revenir sur le sujet vous connaissez mon point de vue. Voilà, donc je trouve ça très dommage tout simplement. Je n'ai rien contre Monsieur Jacqmin mais cela aurait été bien qu'au niveau de la commune, qu'il y ait une harmonie. C'est tout.

Madame Le Maire :

C'est justement la localisation qui est pertinente pour les séniors qui vont habiter là.

Christophe VIDAL :

Tortis l'était aussi même si toi tu as voté pour, je ne remets pas en cause ta position. Mais le fait est qu'à la fin ils sont partis, ils sont tous partis aujourd'hui il n'y en a plus un. Ce projet là il n'y en a plus un, à part Monsieur Docteur Pons c'est tout.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Oui mais Monsieur Lahille, il n'était pas sur le projet. Oui !

Pascal RAYSSAC :

Par contre là, puisque l'on parle de projet global, le projet sur l'habitat pour les personnes âgées tout ça c'est sûr ça va être fait ? c'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas finalement qu'avec les ostéos.

Madame Le Maire :

Tout dépend des financements. Là aujourd'hui, on a répondu à l'appel à projets sur la partie en haut à gauche, voilà voyez ce qui est en bleu. On a répondu à l'appel à

projets sur cette partie en partenariat avec Habitalys, donc les porteurs ce sont Habitalys, le CCAS et la commune. Sachant qu'il nous fallait quelqu'un pour animer cet habitat partagé, on s'était rapproché de plusieurs structures, à chaque fois c'était un petit peu compliqué d'être d'accord sur toute la ligne. Donc, on a dit on gèrera par le CCAS, ce qui fait que sur cet appel à projet normalement il y a des fonds d'animation qui seront versés au CCAS durant six ou sept ans pour animer cet habitat partagé. Ensuite, il y aura des modifications puisque tout ce qui était, toute la bande à gauche était normalement une piste piétonne, il y avait une servitude, un emplacement réservé et du coup nous on préfère que cela soit modifié et que ça s'achemine au milieu avec un espace vert. La tranche des logements dédiée aux seniors en haut à gauche, pour le moment, c'est juste pour l'implantation sur le projet.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Alors là l'ingénierie elle peut commencer, le département va bientôt annoncer les lauréats. Alors, soit Bon-Encontre fera partie des lauréats dans le cadre de l'appel à projet, soit le projet fera partie de la contractualisation avec Habitalys comme un projet un petit peu phare que suivra le département. Donc, pour le moment je n'ai pas la réponse, d'ici quinze jours à mon avis. Oui !

Simone BARRAULT :

Moi, je trouve dommage honnêtement qu'on parle déjà d'un projet de clinique d'ostéopathes alors qu'on n'a pas réfléchi sur le devenir de ces 8 000 m² que l'on avait réservés. J'ai dû mal à comprendre, j'ai l'impression qu'on raisonne en termes de subventions et non pas en termes de projets et de conception. En plus, je ne sais pas pourquoi Habitalys a été choisi, est-ce qu'en fait le Bureau municipal a choisi Habitalys par rapport aux autres promoteurs.

Madame Le Maire :

On a auditionné des promoteurs privés aussi.

Simone BARRAULT :

Ce ne sont pas des spécialistes personnes âgées Habitalys !

Madame Le Maire :

Non mais après c'est un maître d'œuvre qui fera le projet et eux financeront la réalisation.

Simone BARRAULT :

Mais il me semble important d'avoir une stratégie globale sur ce terrain plutôt que de répondre tout d'un coup à Monsieur Jacqmin, demain il y a les sages femmes qui vont venir, on va les mettre.

Madame Le Maire :

La stratégie globale elle est fixée là. La réserve foncière sur le haut, l'habitat partagé situé un petit peu en dessous mais quand même le plus proche possible du centre bourg avec dix logements dédiés, la salle municipale donc la grange c'est la restauration de la grange qui pourra profiter à l'habitat partagé et aussi à la municipalité. Voilà, après sur le projet de logements sociaux en haut à gauche, on a l'emplacement, on verra le cahier des charges qu'on fixera en haut à droite plutôt. On n'a pas fixé le cahier des charges encore pour voir le genre de logements que l'on souhaite créer, on est propriétaire là.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Non mais là le schéma il est défini.

Simone BARRAULT :

J'entends parler aussi de sportifs de haut niveau, je ne sais pas si l'endroit était vraiment pertinent pour accueillir une clinique.

Madame Le Maire :

Et quel endroit vous auriez proposé ?

Simone BARRAULT :

Je ne sais pas, je n'ai pas la vision.

Madame Le Maire :

Parce qu'à Bon-Encontre, il n'y a plus beaucoup de possibilité.

Simone BARRAULT :

Moi, je ne réponds pas à la demande de Monsieur Jacqmin actuellement. Je vois la vision du pôle seniors et je réfléchis par rapport à ça. Je ne réponds pas par rapport à une demande médicale ou paramédicale. Sachant que la rue de la République elle est quand même très concentrée sur des paramédicaux, c'est une majorité maintenant. C'est cette vision globale que je trouve dommage et que le groupe de travail aurait pu faire. En fait, qu'est ce qui se passe ? on a déjà répondu à droite, à gauche, je ne le cerne pas bien ça. Peut-être que vous souhaitez que cela soit comme ça. Ça me désole c'est surtout ça !

Madame Le Maire :

Le but c'est de créer du logement social dédié à nos seniors, non ? c'est ça le but dans cet emplacement.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Yanik SHEIFF :

Même c'était le cas, d'après ce qu'on avait compris, même pour les logements que tu situes à gauche pour nous c'est plutôt à droite qui seront destinataires certainement d'un pôle sénior aussi ? ou on n'a pas encore la vision ?

Madame Le Maire :

Ce sera des logements dédiés aux seniors oui ! Mais dans le cadre de logements sociaux.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Oui ça c'est à retravailler aussi

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Bien sûr. Là pour le moment il y en a dix dans la tranche, dix qui comprend la réhabilitation de la grange.

Interlocuteur inaudible (sans micro)

Madame Le Maire :

Oui en réponse à l'appel à projet.

Simone BARRAULT :

Moi, j'aurai préféré participer au groupe de travail plutôt qu'on nous demande d'être suppléant au Chenil de Caubeyres.

Madame Le Maire :

Franchement je comprends, je suis la première à le comprendre. Je le comprends tout à fait ! c'est vrai que l'urgence de répondre à l'appel à projet comme ça en juin, ça a fait accélérer pas mal de choses. Pour le déclassement Oui !

Isabelle FERRAND :

Je voulais expliquer pourquoi j'allais m'abstenir sur ce projet parce que justement par fidélité avec les positions que j'ai prises il y a quelques années, je m'abstiens sur ce projet. Je ne voterai pas contre parce qu'il est très clair que nous avons besoin d'argent pour financer ce projet et que le prix que proposerai, rien n'est fait, Monsieur Jacqmin permettrait en partie de participer au financement de ce projet.

Madame Le Maire :

Christophe !

Christophe VIDAL :

J'apprécie Isabelle ta position. En 2018, tu avais une position très tranchée pour Tortis et je vois que tu continues. Tu es droite dans tes bottes et je t'en remercie. Merci !

Madame Le Maire :

Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Pour rebondir là-dessus pourque l'on puisse faire le triangle, à l'époque ma position elle avait été, vous la connaissez. Effectivement, tu prends un axe médian. Moi, aujourd'hui je crois que je vais voter pour parce qu'effectivement ce n'est pas parce qu'à l'époque on avait peut-être fait une erreur que je dois la reproduire aujourd'hui. Il faut que Bon-Encontre avance aussi, j'entends ce que tu dis complètement Simone. Mais je pense que c'est une chance, j'ai beaucoup entendu parler de ce projet ostéos alors avec beaucoup plus de détails, un peu par hasard d'ailleurs et je trouve qu'effectivement cet habitat pour nos aînés il le faut et on n'est pas dans un schéma si mauvais que ça, je trouve. Alors, effectivement, bien sûr j'entends qu'il faudrait un projet plus global mais je sais aussi qu'on manque de foncier aujourd'hui que ça commence à se resserrer de partout et que donc je ne suis pas forcément, je suis sur un avis, je suis embêté vous le comprenez ! j'avais voté contre Tortis. Aujourd'hui je suis un petit peu embêté mais je trouve effectivement que tu as raison, je comprends ta position.

Madame Le Maire :

Isabelle !

Isabelle FERRAND :

Sans doute il ne vous a pas échappé, à chacun de vous, que dans le projet il est réservé une réserve foncière au nord du terrain parce qu'on ne perd pas de vue non plus qu'il est inadmissible pour nous de voir le pôle médical paramédical se désertifier à Bon-Encontre. Il y a une réserve foncière constatez le !

Madame Le Maire :

David !

David BRUGIDOU :

Moi également je m'abstiendrais par rapport à certains éléments que j'ai entendu ici, je ne reviendrai pas dessus. Ma position vous la connaissez, on en a déjà débattu, voilà.

Madame Le Maire :

On passe au vote, pour le déclassement du domaine public en vue de la cession de la parcelle, qui est contre ? 3 qui s'abstient ? 2. Je vous remercie.

**VOTE : Pour : 21 Contre : 3 (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF)
Abstention : 2 (Mme FERRAND, M. BRUGIDOU).**

Madame Le Maire :

Alors là, on va parler d'une parcelle qui n'est pas loin franchement avec Pierrette, c'est une petite parcelle rue Lafon à acquérir pour la somme d'un euro symbolique. Pierrette !

2022.67 Acquisition parcelle APO066 Rue Lafon pour l'Euro symbolique.

Pierrette VILLA :

Dans le cadre de la vente de leur propriété composée des parcelles AP65 et AP66, monsieur et madame DURAN se propose de céder à la commune pour l'Euro symbolique la parcelle AP66. Vous avez le plan en ANNEXE 11. Cette bande de terrain d'environ 8 m par 13 m soit une superficie de 104 m². Elle fait partie de l'emplacement réservé BE2 (Prolongement de la rue Fontanié) du PLUI de l'agglomération. Considérants et références juridiques : Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles qui précisent que les personnes publiques acquièrent à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier, vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article qui précise que le conseil municipal est seul compétent pour les acquisitions et les ventes des biens, vu la proposition des propriétaires. Considérant l'exposé ci-dessus, et afin d'acter le transfert de propriété du bien désigné ci-dessus, il convient, mes chers Collègues d'approuver l'acquisition de la parcelle AP 66 pour une superficie totale de 104 m² pour l'euro symbolique située rue Lafon, et que les frais notariés seront à la charge de la commune et d'autoriser Madame Le Maire à signer tout acte authentique se rapportant à cette opération.

Madame Le Maire :

Merci Pierrette ! donc vous voyez c'était une parcelle dont ne peuvent rien faire les propriétaires puisque c'est un emplacement réservé pour rejoindre une rue. Je ne pense pas qu'on la fasse non plus, on verra. Il manque de toute façon un bout de parcelle. Pour un euro ! je vais vous demander.

Christophe VIDAL :

L'idée de cet achat ce n'est pas de traverser justement de supprimer les deux impasses et de faire une rue ?

Madame Le Maire :

Il manque encore une parcelle.

Christophe VIDAL :

Ah d'accord !

Madame Le Maire :

Regarde sur le plan.

Christian AMELING :

Est-ce que ce sera judicieux de faire une rue à cet endroit-là ? honnêtement je ne crois pas.

Christophe VIDAL :

Je ne sais pas, c'était l'idée qu'on avait eu de faire une rue traversante quand on avait vu les plans, voilà c'est tout.

Madame Le Maire :

C'était l'idée à la base quand les emplacements avaient été réservés. Il manque une parcelle encore. Donc pour un euro, on verra si on peut la faire ou pas ou si c'est pertinent ou pas. Qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie. J'espère que les Notaires même si c'est pour un euro symbolique, ça n'empêchera pas de travailler sur le dossier. Je ne vous cache pas pour les silos, on n'a toujours pas de rendez-vous pour signer l'acte.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Alors, Pascal va nous proposer des dénominations de voies.

2022.68 Dénomination de voies.

Pascal ROULET :

Je vous remercie Madame Le Maire. Donc, c'est pour une dénomination des voies dans le cadre de la mise œuvre du programme immobilier comprenant la construction de 6 logements locatifs, situé rue Raymond Vincent sur les parcelles AH 143, 144, 145 et 146 il convient de dénommer la voie qui donnera accès aux futurs logements. Je vous propose donc de désigner conformément aux plans en annexe 12 la voie comme suit : Impasse Gandaille. Vu les considérants et références juridiques, considérant l'exposé ci-dessus, j'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander de vous prononcer sur le choix de la dénomination suivante, selon le plan en annexe 12 : Impasse Gandaille et d'autoriser Madame le Maire à faire réaliser la signalétique appropriée à son identification. Je vous en remercie.

Madame Le Maire :

Alors des remarques ?

Pascal RAYSSAC :

Pourquoi Gandaille ?

Madame Le Maire :

C'est historique, c'est le lieu-dit historique.

Véronique ALBERTI-DEFFIS :

Moi, je peux répondre parce que quand j'étais petite, j'ai habité à Gandaille. En fait, la route de Cazalet n'existait pas et la rue Chantilly non plus bien sûr, tout ce côté-là dès qu'on montait vers le plateau c'était Gandaille. C'était une ferme avec des terres qui appartenait à la famille Bet, voilà pour tout vous dire.

Madame Le Maire :

Quand elle nous a appris ça, ça nous a apparu un peu évident de respecter ce qui existait autrefois. Qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Nous arrivons au dernier point avec Brigitte Trey D'Ousteau pour la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil.

2022.69 Modification du règlement de fonctionnement multi-accueil - Administration antipyrétique.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Merci Madame Le Maire. Le règlement de fonctionnement est la déclinaison pratique du Projet d'Établissement qui définit les modalités d'application, rend compte du fonctionnement de l'établissement et précise les fonctions et responsabilités de chacun.

Élément de contractualisation entre l'établissement et la famille, il est opposable mais peut être ajusté et aménagé au regard de la réalité des demandes des familles et du fonctionnement de la structure. Depuis le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, il est nécessaire d'y apporter quelques compléments et modifications pour qu'il soit conforme. Il convient donc de réactualiser le règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal « Mini-Mômes » au sujet de l'administration d'un antipyrétique, type paracétamol, lors de fièvre ou de douleur chez l'enfant accueilli. Vu les considérants et références juridiques, j'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander d'approuver l'avenant au règlement de fonctionnement du multi-accueil municipal « Mini-Mômes » joint en ANNEXE 13 de la présente délibération, d'approuver le protocole d'administration d'un antipyrétique (ANNEXE 13). Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire :

Alors y a-t-il des questions ? Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Dans la même veine est-il prévu d'appliquer ça aux écoles maternelles et primaires ?

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Non, j'ai posé la question. Non pas à ce jour.

Madame Le Maire :

Pas de remarques ? c'est bon ! donc qui est contre ? qui s'abstient ? c'est adopté, je vous remercie.

VOTE : A l'unanimité Pour : 26

Madame Le Maire :

Y'a-t-il des questions diverses ? Pascal ! en attendant, on peut parler d'octobre rose, peut-être Magali ?

Magali CHATOT :

Juste une petite information concernant octobre rose, donc, nous sommes ville marraine cette année. Octobre rose se déroulera le samedi 8 octobre sur la journée 9h - 19 h : avec le matin comme habituellement la marche, séance de sport avec Nordine, donc on a voulu essayer comme chaque année, solliciter toutes nos associations et commerçants de la commune, pour justement honorer cette journée octobre rose. Ensuite, on aura à midi l'apéritif et on pourra déjeuner sur place avec un food-truck et l'après-midi on aura l'ouverture de différents espaces, c'est à ce moment-là que nos commerçants interviennent : sophrologue, institut de beauté, donc il y aura différents espaces qui seront ouverts : espaces ludiques pour les enfants, espaces sportifs, tournoi de pétanque mixte mais aussi des massages, atelier couture, atelier créatif, voilà. Le soir on aura un concert qui sera offert par Christian et Dalila Laborde à Tortis sur le site de Tortis. Et pour finir le mois d'octobre, on aura le concert la soirée solidaire Rosemania qui se produira à l'espace Prévert à Bon-Encontre le samedi 29 octobre.

Madame Le Maire :

Sacré programme ! Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Alors puisque vous me permettez un hors sujet, nous avons été sensibles, on a été interpellés sur un courrier qui a été distribué dans des boîtes aux lettres et si vous me permettez je veux bien le lire, j'imagine que vous le connaissez mais je voulais juste quand même qu'on en parle un petit peu.

Madame Le Maire :

Bien sûr !

Pascal RAYSSAC :

Le titre c'est prédateur sexuel multirécidivistes dans nos rues : « Le 11 septembre dernier à l'éco-quartier de Saint Ferréol une fillette de quatre ans a été victime d'une agression sexuelle alors qu'elle jouait dans sa rue avec ses petits camarades. L'agresseur est un voisin, mineur de quinze ans, malgré les preuves ADN, les aveux de l'accusé et son passif, le Procureur l'a remis en liberté cinq jours seulement après les faits. L'individu en question vit actuellement à 150 mètres du domicile de sa petite victime. Dans l'attente de son jugement, la présence du jeune délinquant sexuel à Bon-Encontre fait planer une terrible menace sur chacun de nos enfants. Soyons vigilants » voilà ! Bien évidemment vous êtes au courant et est-ce que vous pouvez nous donner des informations là-dessus ?

Madame Le Maire :

C'est arrivé le 12 septembre exactement. Oui, Christian si tu veux !

Christian AMELING :

Un évènement dramatique, tu as raison Pascal, dramatique ! alors je vais vous dire ce qui s'est passé parce que certains ne savent peut-être pas du tout ce qui s'est passé. Nous on l'a su, je vais vous donner la genèse : ça s'est passé le dimanche pas dimanche dernier, le dimanche avant, les enfants jouaient sur la piste cyclable le long

de Michèle Morgan et un individu de quinze ans avec un petit chien à attirer une petite fille de quatre ans, l'a un peu écartée, l'a tripotée, lui a dit des choses très, très grossières et a fini par lui éjaculer dessus. La gosse s'est précipitée chez elle bien entendu et elle a dit le monsieur m'a fait pipi dessus. Le papa et la maman qui étaient là se sont bien sûr rendus compte que ce n'était pas de l'urine. Ils ont immédiatement appelé la PN, la Police Nationale qui est arrivée, qui a interpellé le garçon et qui l'a mis en garde à vue. La maman est venue le lundi ici, moi j'étais en Mairie, c'est Valérie qui l'a reçue parce qu'elle voulait un rendez-vous avec Madame Le Maire mais Valérie n'a pas vu que j'étais dans mon bureau, donc elle l'a, et elle a très bien fait Valérie, elle a orienté cette dame vers la Police Municipale. A la Police Municipale, nos trois policiers ont reçu cette dame, bien entendu ils l'ont écouté, bien entendu ils ont fait ce qui fallait faire tout ça et la dame est revenue quand même pour prendre rendez-vous avec Madame Le Maire parce qu'elle souhaiterait évidemment changer de lieu de résidence. Ça c'est la première partie des faits. Ce qui s'est passé a fait une trainée de poudre, je ne sais pas par qui, je ne sais pas comment, peut-être par les parents qui avaient peur, ça a fait une trainée de poudre, donc tout le monde un peu a été au courant. Nos policiers ont fait, mais ils le faisaient déjà avant, là ils y vont deux fois par jour pour vérifier. Le mardi on avait avec la Police Nationale plus les bailleurs sociaux, on avait un GPO, un Groupe de Prévention Opérationnel comme on a tous les quarante jours, bien entendu le sujet, relié à la Police Municipale aussi, le sujet est bien entendu venu sur la table, on a discuté de tout ça et la Capitaine Zabalo nous a dit que le jour même, je pense que c'était le mardi qui suit, dans les trois jours, le garçon allait passer devant le juge. Ce qui a dû se passer et puis après on a plus eu de nouvelles. Moi, j'ai eu le Capitaine Zabalo ce matin, non hier, j'ai essayé de l'avoir au téléphone dès que j'ai vu ce papier pour savoir si c'était vrai que ce garçon avait été remis en liberté, elle n'a pas pu me répondre puisque c'est un problème au niveau du Procureur et c'est tout à fait, comme dire, regrettable. Si le terme n'est pas assez fort, regrettable que ce garçon ait été remis en liberté mais c'est aussi un mineur, en attente de son jugement. Donc, voilà où on en est, nos policiers font le travail, ils y vont deux fois, trois fois par jour.

Madame Le Maire :

On peut les remercier.

Christian AMELING :

D'après les dernières nouvelles que j'ai, mais à confirmer, le garçon, parce que la maman est séparée du papa, et le garçon serait parti chez son papa qui est à Paris mais à confirmer, parce que je n'ai pas l'info exacte mais je l'aurai là, demain je l'aurai. Voilà pour l'instant où on en est.

Madame Le Maire :

C'est un jeune qui n'est pas scolarisé au collège de Bon-Encontre.

Christian AMELING :

Il n'est pas scolarisé ici, c'est affreux, c'est un drame affreux, complet, j'en aurais vomi personnellement quand je l'ai reçu mais peu importe tout le monde aurait fait ça. Ce qu'il faut voir aussi, il y a le désarroi de ses parents bien entendu, il faut penser aussi, excusez-moi, il faut penser à la maman du garçon, qui elle est la maman du garçon vit un enfer, très certainement, elle n'ose pas sortir, elle a essayé de joindre la dame mais la dame a refusé de lui parler et ça s'entend. Et je pense que la dame va demander elle aussi à quitter ce lieu parce qu'elle est regardée comme une pestiférée et ça peut se comprendre aussi. Mais cette dame-là, elle doit énormément souffrir elle aussi. Voilà les infos que j'ai.

Martine DERHOURHI :

Je voudrais intervenir sur la demande de logement s'agissant de deux familles, l'auteur qui est chez un bailleur Habitalys et la victime.

Christian AMELING :

Non c'est Domofrance.

Martine DERHOURHI :

J'avais cru comprendre que c'était Habitalys.

Madame Le Maire :

Les deux.

Christian AMELING :

Tu as raison. Il y en a un qui est chez Domofrance et un qui est chez Agen Habitat.

Martine DERHOURHI :

Donc dès que nous avons, moi je travaille chez Agen Habitat donc je me permets de le dire, j'ai échangé sur la question avec la responsable de la gestion locative donc dans l'urgence nous avons bloqué, en date du 13 septembre, une solution de relogement pour la famille donc victime, s'agissant d'un logement avec un jardin mais ce n'était pas un logement individuel donc elle n'avait pas l'équivalent de ce qu'elle a aujourd'hui, donc la famille a refusé. Donc voilà, on a essayé dans l'urgence d'apporter une solution de relogement, justement pour protéger la famille et la petite. Voilà, je ne vous cache pas que les voisins appellent, ça a fait boule de neige, donc voilà on apaise, on essaie de calmer le jeu. Tout comme vous, la situation elle est, il n'y a pas de terme pour cette petite fille, il n'y a pas de terme.

Pascal RAYSSAC :

Je voudrais rebondir sur ce que dit Martine (**inaudible sans micro**).

Christian AMELING :

On a un logement d'urgence, je ne suis peut-être pas le meilleur pour répondre mais on a des Ukrainiens en ce moment. De toute façon, dans le cadre du GPO avec la Capitaine, il y avait les trois bailleurs sociaux qui étaient là et Agen Habitat et Habitalys puisque ce sont eux qui sont concernés, ils ont bien entendu et ont dit qu'ils feraient leur maximum et je te rejoins parfaitement. Pas de souci là-dessus. Par contre, les deux enfants sont scolarisés en haut à l'école à Saint Ferréol et la maman souhaite, c'était son souhait tout de suite, qu'elles continuent à être scolarisées à cet endroit-là. C'est pour cela, qu'elle souhaiterait, s'ils changent d'appartement, elle souhaiterait avoir un appartement qui soit sur Bon-Encontre et ça ne la dérange pas d'après ce qu'elle nous a dit. Parce qu'elle a dit que ça ne la dérangeait pas d'aller chercher et amener les gosses.

Madame Le Maire :

C'est bon ! pas d'autres questions diverses ? Simone !

Simone BARRAULT :

Une petite déclaration au niveau de Bon-Encontre Demain, je vais être très courte ! En fait, nous, on voudrait remercier Monsieur Gimet.

Madame Le Maire :

J'allais le faire aussi.

Simone BARRAULT :

Remercier Monsieur Gimet pour son écoute, pour sa cordialité, pour ses qualités professionnelles. Moi, c'est vrai que je l'ai fréquenté en tant qu'Adjointe pendant presque plus de quinze ans et j'ai beaucoup apprécié de travailler avec lui. Je lui souhaite bien sûr pleine réussite dans son nouveau poste et je regrette honnêtement qu'il quitte Bon-Encontre. C'est vrai que tous les trois, on aimerait, on voulait manifester le souhait de lui exprimer. Merci !

Madame Le Maire :

Très bien !

Christophe VIDAL :

Sa cordialité et son écoute y compris pour les oppositions donc je voulais le remercier pour cela.

Madame Le Maire :

Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui donc Simone d'abord a travaillé plus longtemps avec Monsieur Gimet que nous mais on tenait nous aussi, ce soir, à souhaiter bon vent à Monsieur Gimet. Bienvenue au remplaçant ou à la remplaçante puisque la route est encore longue et donc Monsieur Gimet vraiment merci pour effectivement votre réactivité, aux coups de fil qui sont souvent, des fois, un peu pénible. Vous répondez toujours, on laisse un message vous rappelez. Donc, nous on a eu plaisir à travailler avec vous. Donc, vraiment bon vent Monsieur Gimet ! peut-être qu'on continuera à vous appeler d'ailleurs !

Christian AMELING :

Avant que Madame Le Maire ne prenne la parole comme je ne voudrais pas parler derrière elle, ce n'est pas très bien dans l'ordre républicain. Je tenais d'abord à vous remercier tous les deux parce que c'est très bien ce que vous avez fait et je vous en remercie. Vous savez l'amitié qui nous lie Monsieur Gimet et moi et quand il m'a dit qu'il allait partir, je lui ai fait une double réponse. Je lui ai fait la réponse qu'en tant que Premier Adjoint, franchement j'étais très mécontent qu'il s'en aille et je lui ai fait aussi la réponse qu'en tant qu'ami, une partie de moi était content qu'il soit content de partir et l'autre partie de moi aurait préféré le garder ici à la mairie avec nous. Voilà c'est tout, donc moi à titre personnel, mais j'ai déjà fait, je le remercie pour ces quinze années, parce que Simone effectivement, tous les deux on a passé quinze années avec lui, on est les deux seuls ici, il y en a d'autres, mais autour du fer à cheval, on est les deux seuls à avoir travaillé quinze ans avec lui et on l'a apprécié de la même façon tous les deux. Merci !

Madame Le Maire :

C'est pour ça que je suis très contente que Pierre soit parmi nous ce soir. Moi, au nom de toute la municipalité bien sûr, je tiens à saluer l'action de Frédéric en tant que Directeur Général des Services de la Ville de Bon-Encontre depuis quinze ans. Alors non seulement, il a accompli un travail exemplaire en raison de sa grande compétence, on est tous d'accord, son expérience aussi qui est un formidable atout. Mais, il a aussi servi les habitants et les élus successifs de la commune en plusieurs mandats avec un investissement sans faille et surtout je trouve avec justesse. Il est animé par des valeurs que je partage de défense première de l'intérêt général, de défense du service public. Il dispose aussi d'une grande droiture je trouve, une honnêteté exemplaire. Il a su aussi manager nos cent agents de belle manière. Je ne

vous cache pas aussi que je suis émue à l'approche du départ de Frédéric, comme nous tous, pour qui j'ai beaucoup d'estime et d'amitié. Je suis très, très heureuse qu'il puisse encore progresser dans sa carrière. Il quitte Bon-Encontre pour une ville encore plus importante et puis une merveilleuse ville franchement puisque c'est Nérac quand même, on n'a pas trop à rougir et bien sûr on lui souhaite une excellente continuation de sa brillante carrière professionnelle et bien sûr on ne le remerciera jamais assez de tout ce qu'il a fait pour les Bon-Encontrais et pour Bon-Encontre. Voilà. Vas-y !

Frédéric GIMET :

Ça va être difficile de parler après tout ce que vous venez de dire. Vous entendrez dans ma voix une certaine émotion associée à des petits problèmes de bronches, on va dire que ce sont des problèmes de bronches. Alors, moi qui voulais faire une surprise pour mon départ c'est raté, vous annoncez mon départ, je plaisante, vraiment j'ai beaucoup de satisfaction, je remercie Madame Le Maire de me donner la parole ce soir pour vous exprimer vraiment tous mes remerciements et j'ai été très touché par tout ce que vous avez dit les uns les autres. Donc, en effet ce soir c'est mon dernier Conseil Municipal dans cette belle salle des élus, remise dans sa configuration initiale, c'est mon 97^{ième} Conseil Municipal que je viens de préparer avec mes services, 97 Conseils, 97 fois où j'ai emprunté la porte d'entrée de cette salle et que j'ai stressé un petit peu comme un artiste ou un débutant qui viendrait sur la scène une première fois à brancher les micros ou m'assurer que l'enregistrement fonctionne et que tout se déroule comme il faut. C'est donc, j'ai compté comme ça, je l'ai fait en dehors de mon temps de travail bien sûr, j'ai compté près de 1 455 rapports de synthèse que j'ai présentés et autant de délibérations. Donc, c'est vrai que le 1^{er} novembre de cette année, ça aurait fait 15 ans que je suis en fonction de DGS dans cette commune après avoir passé 18 ans à la mairie du Passage d'Agen, donc quand on fait le calcul ça fait 33, on se rend compte qu'il y en a plus derrière que devant mais c'est comme ça, c'est la vie. Et donc, pendant ces quinze ans à la mairie de Bon-Encontre, j'ai eu le plaisir de travailler avec trois Maires différents, d'abord Michel Lauzzana avec qui j'ai fait deux mandats et l'élection de Député, c'est le Maire qui m'a recruté donc j'ai bien sûr une attention toute particulière pour le travail que nous avons mis en place. Puis, Pierre Trey d'Ousteau et je suis très heureux qu'il soit là ce soir dans cette salle, je sais qu'il vient souvent aux Conseils mais je l'espérais fortement ce soir, avec qui j'ai travaillé avec lui également depuis le 1^{er} novembre 2007, date à laquelle je suis arrivé à Bon-Encontre, il n'était pas Maire à l'époque mais bien sûr il était 1^{er} Adjoint et après j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir avec lui dans ce qu'il appelait : « une continuité », je reprends ses propos et voilà je suis très heureux Pierre que tu sois là ce soir. Et puis, bien sûr pour finir mes quinze ans à Bon-Encontre, Laurence LAMY qui est aujourd'hui Maire en fonction, qui est la première femme Maire avec qui j'ai travaillé pendant ces 33 ans de Fonction Publique Territoriale donc ce sont des points qui marquent. Donc, deux des trois sont là ce soir, je tiens à souligner le respect et la confiance que j'ai pu partager avec ces trois élus, parce que le poste de DGS, c'est un poste à siège éjectable avec un parapluie en guise de parachute, bien sûr qui est loin d'être doré ce parachute. D'ailleurs je n'ai jamais su si on pouvait traduire DGS par Directeur Général des Services ou Dégage Généralement Seul ou Débarque Généralement Seul, mais enfin ça n'a pas été mon cas, j'ai toujours travaillé, associé dans une équipe autant mes adjoints de Direction que les élus avec qui j'ai pu œuvrer. Ce poste, il est important parce que bien sûr je suis très attaché à ce poste parce que c'est l'interface entre la sphère politique et celle de l'administration publique avec tous les services confondus. Je ne parle pas que de l'administration, je parle de l'administration publique tous les services que ce soit les écoles, les services techniques et tous les autres que j'oublie sûrement. C'est un poste que l'on peut associer à une courroie de transmission mais c'est aussi un vrai choix.

Il n'y a pas de hasard, il n'y a pas de hasard qui dure sur un poste de DGS, soit on a choisi de l'être et on a tendance à durer, soit on s'est trompé de poste, de match et là habituellement le carton rouge arrive assez vite, on reste assez peu de temps et ça ne dure pas vraiment longtemps, donc c'est vraiment un poste que l'on choisit. Bien sûr, cela nécessite un engagement personnel, des sacrifices mais surtout cela nécessite d'être humble face à la tâche qui nous est confiée en tant que DGS. Le DGS, il doit être loyal envers son élu mais aussi il doit être garant de l'intérêt général. Pour moi, je suis attaché à ces deux valeurs parce que pour moi ce n'est pas antinomique et c'est à mon avis ce qui fait que sa position de DGS, c'est une position unique dans l'organisation humaine d'une collectivité, parce qu'il est une aide à la décision, il peut-être aussi un lanceur d'alerte et en quelque part le gardien du temple. Vous aurez compris, j'imagine, que je suis un fervent défenseur du statut pour ces postes à responsabilité par ce que je pense que c'est le statut qui garantit la continuité du service public et dont les collectivités doivent être les garantes. Il ne peut travailler sereinement le DGS que s'il a la confiance des élus bien sûr et plus particulièrement celle de son Maire mais il ne peut pas travailler à pleine possession de ses moyens si lui non plus ne fait pas confiance en ses élus donc c'est pour ces raisons que vraiment je tiens à exprimer mes plus profonds et sincères remerciements aux trois Maires que j'ai accompagné durant ces quinze années à Bon-Encontre. J'ai appris en leur présence beaucoup de choses avec aussi la grande majorité des élus qui ont composé ces trois derniers mandats. Je tenais donc, à vous dire au revoir ce soir et à vous remercier pour le travail que nous avons réalisé ensemble élus de la majorité comme élus de l'opposition parce qu'au cours de ces quinze années, les rôles ont parfois changé mais il y a toujours eu et je suis très touché que vous l'ayez dit en amont de votre discours, il y a toujours eu dans nos échanges de travail et dans la grande majorité des cas pour ne pas dire la totalité des cas, la recherche du bon sens, le respect mutuel et puis le souci de servir la population. Donc je ne pars pas de Bon-Encontre mais je vais à Nérac, c'est une grande différence pour moi, je quitte une collectivité, celle de Bon-Encontre bien entendu par voie de mutation dans un contexte très apaisé avec l'autorité territoriale bien sûr et j'espère aussi avec l'ensemble du personnel. Je rejoins Nérac qui est une ville que j'affectionne tout particulièrement depuis assez longtemps où j'y passe une grande partie de mes loisirs et bientôt tout mon temps professionnel. Donc, je garderai bien entendu un œil bienveillant sur la vie Bon-Encontraise et notamment sur les projets que j'ai vu naître, que j'accompagne depuis, maintenant de nombreuses années et je suis certain que Sandrine Curie qui aujourd'hui, ma collègue, avec qui j'aurai aimé travailler un peu plus longtemps, elle devra les piloter dès le mois d'octobre puisque mon départ est le, je prendrai mes nouvelles fonctions à la mairie de Nérac le 17 octobre mais pour des raisons de congés, je serai probablement absent à partir de la fin du mois de septembre. Donc, dans son poste de Directrice Générale Adjointe aujourd'hui et sans évoquer bien sûr en attendant que l'équipe de la Direction Générale soit constituée, elle devra faire front à ces attentes et à ces dossiers. Donc je sais, on se connaît avec Sandrine depuis pas mal de temps maintenant, je connais son professionnalisme et sa compétence, donc pour y arriver je suis rassuré là-dessus parce qu'au-delà de la commune et des gens et du Conseil que vous constituez pour qui j'ai de l'attachement, j'ai aussi beaucoup d'attachement sur les dossiers, et je crois aujourd'hui aux dossiers qui ont été présentés et qui devront demain constituer une nouvelle organisation territoriale de Bon-Encontre. Alors, certes il y a un passage de témoin qui a lieu dans un virage d'un sprint mais ça, ça arrive. Mais le but en fait c'est d'arriver à atteindre la ligne quelque soit le temps qu'il faudra pour l'atteindre, là-dessus j'ai confiance. Donc, vraiment je vous souhaite de très beaux projets, je vous souhaite une continuité publique apaisée et je vous remercie encore pour ces quinze années de vie professionnelle partagées et donc je vous invite à profiter du marché de Nérac tous les samedis matin qui n'est pas le dimanche, donc vous pouvez

faire vos courses à la fois à Nérac et à Bon-Encontre, aux festivals de jazz et autres, ça c'est pour la plaisanterie. Vraiment de tout cœur merci encore !

Madame Le Maire :

Nous allons chercher quelques bouteilles et nous vous invitons à boire le verre de l'amitié avec Frédéric bien sûr.

La séance levée à 22 h 30.

Madame Le Maire



Laurence LAMY



La Secrétaire de séance,

Anne PAILHORIES



